

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°1/25 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)

Mercredi 30 avril 2025 à Perroy

Mme Dominique Perren, Présidente, ouvre la séance à 18h44 et remercie la commune de Perroy pour son accueil.

Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'au public très nombreux.

Présences

28 délégués et suppléants sont présents. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Présences CODIR :

Mme Sylvie Mery, Présidente - Tartegnin
Mme Stéphanie Bartolini - Essertines-sur-Rolle
Mme Natacha Jaquier - Mont-sur-Rolle
Mme Marinella Page - Bursins
Mme Nathalie Philipona - Bursinel
M. Jean-Christophe Grivel – Perroy
Mme Viviane Subri - Luins
M. Philippe Straub - Vinzel
M. Nicolas Walter - Rolle

Présences Public – ENJEU :

Mme Isabelle Houmard - Directrice d'enfance et Jeunesse
Mme Lauraine Ebener - Mandataire RH
Mme Monica Gerber - Responsable Finances
Mme Stéphanie Olivo – Responsable secteur Ecole
Mme Nicole Righetti Heimstaedt - Responsable Administration, Gestion Projets
M. Aurélien Guérin - Responsable accueil de jour et AFJ
M. Daniel Moncada - Responsable Technique, Sécurité & Bâtiments

Excusé.es :

Mme Anne Gaggio – Rolle
Mme Nathalie Hellen - Gilly
Mme Nathalie Pandolfo – Mont-sur-Rolle
Mme Isaline Zaninetti - Bursins
M. Pierre-Alain Buttex - Gilly
M. François Delafoge - Gilly
M. Denis Dumartheray - Gilly
M. Patrick Manduca - Gilly
M. Frédéric Mani - Dully

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024

Le procès-verbal est accepté à une large majorité. 2 abstentions.

La Présidente remercie Mme Safi pour la prise du PV.

3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil Intercommunal

- Mme Hélène Cloet – Vinzel
- Mme Heidi Herzog – Tartegnin
- M. Diogo Benido – Vinzel

4. Communications du Bureau

Le Bureau s'est rencontré le 10 mars 2025. L'ordre du jour a été passé en revue.

Mme la Présidente rappelle que quand un membre est nommé Président d'une commission ad hoc, il est souhaitable qu'il prenne connaissance du règlement du Conseil Intercommunal, sachant qu'elle se tient de toutes façons à sa disposition pour toutes questions. De plus, les rapports doivent être directement envoyés à la secrétaire, Mme Safi et à la présidente du Bureau en copie.

Mme la Présidente conclut en passant la parole à Mme Mery.

5. Communications du CODIR

Mme Mery prend la parole pour présenter la structure salariale. M. Salamin étant malheureusement retenu dans le train, c'est Mme Ebener qui en fera la présentation en détail.

Mme Mery explique qu'ENJEU a souhaité revoir sa politique salariale pour garantir une rémunération équitable, compétitive et alignée avec la réalité et la stratégie de l'organisation tout en respectant le cadre légal.

Cette politique salariale comprend :

- La structure des salaires
- Les enclassements des fonctions
- Les mécanismes de progression salariale

Le nombre de classes salariales a été arrêté à 9 de A à I (personnel encadrant, personnel administratif, personnel de la bibliothèque, personnel technique, ...).

Toutes les classes disposent de la même amplitude et de la même progression salariale. Chaque classe a un salaire minimum, un salaire médian et un salaire maximum. Plus la classe est élevée, plus le salaire augmente.

Cette progression a été fixée à 20 échelons (20 années) qui sont réparties en 3 zones :

- Zone 1 qui correspond au début de carrière (durant les 7 premières années) avec une augmentation rapide.
- Zone 2 qui correspond à une progression moyenne (les 7 années suivantes).
- Zone 3 qui correspond à la fin de carrière avec une progression plus lente (pour les 6 dernières années).

Cette nouvelle structure salariale va permettre à chacun de savoir où il se situe, comment il peut progresser et garantir une évolution juste et équilibrée à la fois.

Elle va aussi permettre à ENJEU d'adopter une démarche structurée et équitable en interne en intégrant la réalité du marché pour la fixation des salaires à l'embauche et leur progression future. Cette structure permettra aussi une meilleure maîtrise de la masse salariale.

Mme Ebener prend la parole et explique qu'ils ont travaillé sur la structuration de cette politique salariale en s'appuyant sur des normes publiques, parapubliques et privées.

Cette proposition va permettre d'anticiper la masse salariale d'ENJEU en respectant les bases légales cantonales.

Ils sont partis de la base de départ et existante d'ENJEU pour arriver à la proposition présentée ce soir.

La première étape a été d'examiner et de définir les fonctions qui vont être utilisées pour définir la structure de l'organisation. On tient compte ici des fonctions non-éducatives.

Il y a 3 classes de salaires :

- 2 Bases éducatives – définies et gérées par le canton de Vaud sur laquelle ENJEU s'appuie pour les salaires.
- Tout le reste des emplois, allant de l'administratif à la conciergerie, a été examiné et décortiqué avec attention. Ce sont donc les fonctions non-éducatives.

Ensuite ont été défini des critères d'évaluation pour mieux évaluer les impacts de chaque fonction sur l'entreprise. Ces fonctions ont ensuite été toutes évaluées. Et l'on obtient une classification des fonctions de la moins impactante à la plus impactante. Ce n'est pas une question d'importance mais réellement d'impact au niveau de l'autonomie, de la responsabilité dans l'entreprise.

On obtient une hiérarchisation en termes d'impact. Ensuite on a catégorisé et classé ces fonctions dans des classes de salaire et parallèlement on les a comparés aux salaires du marché définis dans ces fonctions.

Les fonctions ont ensuite été positionnées dans les neuf cases de A à I. Et toutes ces cases ont été structurées sur des critères équitables.

Chaque classe de salaire a la même amplitude, un salaire minimum, un salaire médian, un salaire maximum. Par rapport à ça, il y a 3 zones (junior, confirmé et senior). Ces zones vont permettre de définir les augmentations de salaires.

Tout ceci donne une progression totalement linéaire, cela est important et permet de garder une notion d'égalité.

La finalité de tout ceci est de maîtriser la masse salariale, d'où l'idée de respecter les augmentations selon les différentes zones. Et aussi de maîtriser les budgets d'ENJEU.

Mme Ebener conclut en demandant s'il y a des questions.

M. Richardet - Essertines-sur-Rolle : Il note une différence de progression entre les classes A et B, qu'en est-il ? Et quid de la prévisibilité de la masse salariale ?

Mme Ebener : Les bases de salaires ne sont pas les mêmes. Pour ce qui est de la prévisibilité, on va adapter la politique de recrutement.

M. Giroud - Mont-sur-Rolle : Quels sont les critères d'engagement selon les fonctions pour placer la personne dans les différents échelons ?

Mme Ebener : On engage déjà la personne selon la fonction et ensuite, on regarde selon son parcours et ses compétences même transverses.

M. Keller - Rolle : Par rapport aux augmentations, sont-elles automatiques, comment cela se passe ?

Mme Ebener : Ces augmentations sont appelées annuités. Elles s'appliquent sur un pourcentage et sont basées sur la base des différentes zones. Donc potentiellement, oui, la personne peut régulièrement être augmentée chaque année, partant du principe où qu'il n'y a aucun dysfonctionnement.

M. Roland – Rolle : Quelle est la marge de manœuvre pour un supérieur de différencier et distinguer éventuellement ses collaborateurs ?

Mme Ebener : Ce n'est pas un système de performance en revanche, on va effectivement évaluer le comportement et les compétences.

M. Giroud – Mont-sur-Rolle : Est-il possible de pouvoir donner une double annuité ?

Mme Ebener : Cela n'a pas été envisagé mais une personne dans une courbe de progression de carrière va suivre ces annuités.

M. Favre – Luins : Quid de l'inflation ?

Mme Ebener : A partir du moment où une inflation sera définie, cela sera de la responsabilité du CODIR de donner le même pourcentage d'IPC à chacun des salariés.

Mme Mery remercie Mme Ebener.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au point suivant

6. Préavis n°01- 2025 : Demande de crédit d'investissement pour le remplacement du système de fermeture (mise en passe)

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Dumartheray, rapporteur de la commission ad hoc, étant absent, M. Emery, donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé.

M. Keller, Président de la COFIN, annonce que la COFIN a fait un vœu « La commission demande que des offres comparatives d'investissement soient présentées lors des prochains préavis afin de pouvoir justifier et expliquer de façon critique les montants à allouer des travaux ».

Le CODIR en prend note.

M. Keller donne lecture du rapport de la COFIN et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé.

Madame la Présidente remercie la commission ad hoc et la COFIN et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, on passe au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :

- D'adopter le préavis 01-2025 « : Demande de crédit d'investissement pour le remplacement du système de fermeture (mise en passe) »
- D'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 284'900.- TTC pour l'acquisition du système de fermeture ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour l'investissement de la mise en passe

7. Préavis n°02-2025 : Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule électrique pour le service de conciergerie

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Dumartheray, rapporteur de la commission ad hoc, étant absent, M. Daniel Emery, donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé.

M. Keller donne lecture du rapport de la COFIN et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé.

Madame la Présidente remercie la commission ad hoc et la COFIN et ouvre la discussion.

Mme Schultz – Bursinel : Par principe la commune est favorable à cette acquisition mais se pose néanmoins quelques questions. Il manque la place de parc et la borne pour un véhicule électrique et nous avons aussi une interrogation quant à la consommation d'électricité. Et pourquoi ne pas avoir choisi un véhicule thermique, sachant que c'est la moitié du prix d'achat ?

Mme Mery assure qu'Eldora va gracieusement prêter une place de parc au Martinet ainsi que la borne de charge et que de plus il y a des panneaux solaires.

M. Moncada – ENJEU : Ce véhicule a été choisi dans un but écologique sachant que nous avons en plus des panneaux solaires, il nous semblait juste de montrer qu'ENJEU souhaitait s'engager sur cette voie écologique.

Mme Schultz – Bursinel : Et concernant l'amortissement de ce véhicule, est-il envisageable de parler de la durée des batteries ?

Mme Mery note la remarque.

La parole n'est pas demandée, on passe au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'accepter le préavis 02 - 2025.

- D'adopter le préavis 02-2025 « Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service de conciergerie » ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'achat de CHF 47'000.-TTC pour l'acquisition d'un véhicule ;
- D'accorder au Comité de Direction d'ajouter le montant de CHF 3'000.- pour les frais d'assurance et de service de la fourgonnette à imputer au compte 500.3186.40 « Assurances véhicules à moteur » et au compte 500.3141.01 « Entretien véhicule » ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer l'achat d'un véhicule utilitaire.

8. Préavis n°03-2025 : Adaptation du règlement du Personnel de l'Association Enfance et Jeunesse

En préambule, Mme la Présidente explique que vont être regroupés sous le point 8, les points 8, 9, 10 et 11, respectivement les préavis 03-2025 « **Adaptation du Règlement du Personnel de l'Association Enfance et Enjeu** », 03-2025 « **Annexe A – Comparaison des articles entre la version actuelle et la version modifiée du Règlement du Personnel** », 03-2025 « **Annexe B – Comparaison des textes entre la version actuelle et la version modifiée du règlement du Personnel** » et 03-2025 « **Annexe C – Version finalisée du Règlement du Personnel** ».

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Simonot, Président et rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé.

Madame la Présidente remercie la commission ad hoc et ouvre la discussion.

M. Keller – Rolle : Il remercie déjà pour le travail énorme fourni. Comment ce règlement va rentrer en fonction et quelles vont être les incidences sur le budget ?

Mme Mery donne la parole à Mme Ebener

Mme Ebener : A partir du moment où ce règlement est validé, il sera donné à chaque employé un mois pour valider ledit règlement. Si ce n'est pas le cas, il peut y avoir rupture de contrat mais le but n'étant pas celui-ci, une communication va être entreprise pour l'expliquer comme il se doit. Et chacun sera ensuite affecté à la zone qui lui sera propre et ensuite interviendront les augmentations sur la base du schéma qui a été précédemment présenté.

Mme Houmard – Directrice d'ENJEU explique que certaines propositions ont déjà été corrigées depuis début janvier.

M. Wirrich - Gilly : Il remercie pour le travail colossal fourni mais se dit déçu que les slides n'aient pas été données en amont. Il ajoute qu'au vu de la grille salariale, il n'y aura pas de souci pour trouver des employés.

Mme Cloet – Vinzel : Elle a examiné le rapport et s'interroge sur la réserve à propos des liens familiaux et comment cela va être géré ?

Mme Ebener explique que l'on demandera à chacune ou chacun d'annoncer un éventuel lien familial pour ne pas être équivoque en termes d'intégrité.

M. Giroux – Mont-sur-Rolle : Il n'a pas trouvé dans le document l'explication des différences de zones et d'évolution. Est-ce voulu ?

Mme Ebener : Cela a été protocolé selon la responsabilité du CODIR et chaque employé aura l'information.

Mme Page – CODIR ajoute que c'est la responsabilité du CODIR d'avoir la main sur l'application de ce règlement et que le rôle du législatif doit être d'approuver ou non cette grille salariale et ce règlement.

M. Richardet – Essertines-sur-Rolle : Quid du montant de la prime de départ à la retraite ?

Mme Page - CODIR explique que c'est basé sur la prime de fidélité selon un prorata.

M. Molteni - Dully : Il exprime les limites des classes telles qu'évoquées dans ce rapport ayant été lui-même employé par l'Etat de Vaud.

Mme Houmard- Directrice d'ENJEU souhaite ajouter que les 2/3 du personnel sont déjà régis selon les barèmes de l'Etat de Vaud et cela sera désormais le cas pour le reste des employés.

M. Richardet - Essertines-sur-Rolle : Il souhaite savoir si c'est le CODIR qui a la charge de l'octroi de l'IDC et si oui, est-ce avant le budget ?

Mme Mery lui répond que c'est effectivement le cas pour les deux questions.

M. Keller – Rolle : Il n'a pas retrouvé l'ancienne grille.

Mme Mery lui répond que c'est dans les annexes de l'ancien règlement.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote.

Après le vote, le Conseil Intercommunal décide à une large majorité d'accepter le préavis 03 - 2025. Pas d'avis contraires, 4 abstentions

- D'adopter le préavis 03-2025 « Adaptation du règlement du Personnel de l'Association Enfance et Jeunesse », tel que présenté

9. Préavis n°04-2025 : Demande de crédit complémentaire au Budget 2025 pour la réfection de la place de jeux privée à la crèche de La Girolle

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Dumartheray, rapporteur de la commission ad hoc, étant absent, et M. Emery s'étant absenté, c'est M. Zahler qui donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé.

M. Keller donne lecture du rapport de la COFIN et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé.

Madame la Présidente remercie la commission ad hoc et la COFIN et ouvre la discussion.

Mme Bietry - Perroy demande le sens de « place de jeux privée »

Mme Page - CODIR explique que La Girolle est un lieu privé et donc, sa place de jeux n'est pas accessible aux autres enfants.

Mme Bietry - Perroy ajoute que même si la place de jeux est privée, il est essentiel d'assurer la sécurité et la qualité des infrastructures pour les enfants qui utilisent régulièrement cet espace.

Mme Page rassure l'assemblée sur le fait que le projet a pris en compte ces aspects dans les propositions faites.

Un débat s'ensuit, où plusieurs membres expriment leur soutien quant à l'importance de cet investissement pour le bien-être des jeunes enfants accueillis à La Girolle.

M. Molteni - Dully demande si un meilleur suivi va être mis en place vu la dégradation de l'actuelle place de jeux

Mme Mery assure qu'un suivi technique sera mis en place.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'accepter le préavis 04 - 2025.

- D'adopter le préavis 04-2025 « Demande de crédit complémentaire au Budget 2025 pour la réfection de la place de jeux privée à la crèche de La Girolle »
- D'accorder au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget 2025 de CHF 22'000.- TTC destiné à la réfection de la place de jeux privée à la crèche de La Girolle ;
- D'autoriser le Comité de Direction à prélever CHF 22'000.-TTC du fonds de réserve Araere/Ajere (9281.00). La répercussion se fera sur les comptes 730.3111.00 « Achats mobilier et aménagements locaux » et 730.4801.01 « Prélèvement du fonds de réserve » ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement des travaux.

10. Postulat de M. Keller : « Pour une stratégie Enjeu 2025-2030 transparente et réussie »

M. Keller explique que son postulat a été fait en réponse aux différentes interventions faites lors du dernier Conseil Intercommunal.

Mme la Présidente donne la parole au CODIR.

M. Walter - CODIR explique que ce postulat couvre déjà le quotidien au sein du CODIR qui analyse tous les jours les listes et les besoins des parents. Idem pour ce qui est de l'organisation des classes. Ce postulat les renforce donc sur ce qui est le travail d'ENJEU au quotidien. Et qu'il est donc volontiers accepté.

La parole n'est pas demandée. On passe au vote sur la prise en considération du postulat. 1 abstention.

Le postulat est donc pris en considération pour soumission au Codir et Mme Perren demande au CODIR de répondre à ce postulat au prochain CI ou dans un délai de 12 mois.

11. Divers et propositions individuelles

M. Gallay - Mont-sur-Rolle demande quels sont les projets d'ENJEU quant aux infrastructures sportives d'une façon générale ?

M. Walter - CODIR explique qu'il y a des projets, hormis le projet de la piscine en particulier. Le principal problème est la maîtrise du foncier car ENJEU n'a pas de terrain en propre. Seules les communes peuvent proposer un terrain car à ce jour il n'est pas possible de promettre des projets à venir tant que le souci de foncier n'est pas résolu. Mais le CODIR a tout à fait conscience des enjeux, de la problématique et des besoins.

M. Gallay souhaite rebondir et savoir si, à l'exemple de Morges, il ne serait pas possible de se positionner devant les communes avec une étude des projets à venir et des besoins réels.

M. Walther explique qu'ENJEU va revenir avec un projet autour de la piscine, de son maintien et du besoin des salles de gym, pour ce qui est des terrains de foot, ENJEU n'est pas concerné car seuls les besoins scolaires et parascolaires sont pris en compte. Il faut sinon revoir les statuts.

Il n'y a pas d'autres interventions.

La séance est close à 20h14. La Présidente remercie l'assemblée et donne rendez-vous pour le prochain conseil, le 11 juin 2025 à Essertines-sur-Rolle.

Elle passe la parole à Mme Mery qui remercie particulièrement Mme Ebener et les équipes d'ENJEU.

Mme la Présidente ajoute que la Commune de Perroy invite l'ensemble du conseil à un apéritif.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente

Dominique Perren



La Secrétaire

Catherine Safi

